

l'activité des structures d'art contemporain en Bretagne

Les données de cette étude ont été recueillies par a.c.b – art contemporain en Bretagne. Ce rapport a été réalisé par a.c.b – art contemporain en Bretagne. La reproduction des données est interdite sans autorisation préalable.

Membres du comité de suivi :
Alexandra Aylmer, secrétaire générale d'a.c.b
Anne Langlois, co-directrice de 40mcube et membre du conseil d'administration d'a.c.b
Jean-Jacques Le Roux, directeur du PHAKT-Centre culturel Colombier et membre du conseil d'administration d'a.c.b
Danièle Yvergniaux, directrice générale de l'EESAB et membre du conseil d'administration d'a.c.b

Direction graphique : atelier Wunderbar

Cette étude a été financée dans le cadre des financements SODAVI par le ministère de la Culture – Drac Bretagne.

a.c.b - art contemporain en Bretagne reçoit pour l'ensemble de ses actions les soutiens du ministère de la Culture – Drac Bretagne, de la Région Bretagne, des Conseils départementaux des Côtes-d'Armor et du Finistère.

a.c.b – art contemporain en Bretagne est membre du CIPAC – fédération nationale des professionnels de l'art contemporain.

Informations pratiques :
a.c.b – art contemporain en Bretagne,
5 place des Colombes 35000 Rennes
contact@artcontemporainbretagne.org
www.artcontemporainbretagne.org

sommaire

édito	4
1 – présentation de l'étude	6
1.1 objectifs	7
1.2 périmètre et échantillon	7
1.3 méthodologie	7
2 – présentation du réseau a.c.b	8
2.1 cartographie du réseau	9
2.2 le profil des adhérents	10
2.3 les statuts juridiques	11
3 – les programmes artistiques	12
3.1 l'accompagnement à la création : la résidence	13
3.2 la diffusion	14
3.3 les artistes	15
3.4 les collections publiques	16
3.5 les éditions	17
3.6 les commissaires d'exposition et critiques d'art	18
4 – l'encadrement administratif et social des projets	20
4.1 la contractualisation	21
4.2 la rémunération	21
5 – les publics	22
5.1 une fréquentation en hausse	23
6 – les ressources humaines	24
6.1 répartition des effectifs	25
6.2 les besoins en moyens humains	26
6.3 la mobilité	26
6.4 la formation continue	27
7 – les moyens financiers	28
7.1 les budgets	29
7.2 la répartition générale des budgets	29
7.3 la répartition des charges	30
7.4 les ressources	30
8 – chiffres-clefs	32
9 – conclusion	34
10 – annexes	36
glossaire	37
questionnaire	38

À noter : les mots suivi d'un astérisque * sont définis dans le glossaire

édito

Le domaine de l'art contemporain s'est structuré en France au début des années 80 dans le contexte de la politique de décentralisation culturelle avec la création et l'implantation d'outils de collection, de diffusion et de production.

Frac, centres d'art, galeries associatives, lieux de résidence, musées, ateliers collectifs, écoles supérieures d'art, *artist run spaces* se sont développés au fur et à mesure des décennies sur le territoire national.

Ce maillage territorial, particulièrement dense en Bretagne, a permis de faire de cette région une terre propice à l'installation des artistes et donne aujourd'hui l'image d'une région dynamique et créative, renforçant ainsi son attractivité.

Pour organiser et encadrer ce jeune secteur d'activité, une première forme de structuration est apparue en région avec la création en 2002 d'un réseau régional, a.c.b – art contemporain en Bretagne, réunissant les principaux lieux autour de questions convergentes et d'enjeux collectifs.

Dans un mouvement généralisé et national vers une meilleure connaissance et structuration des arts visuels et afin de faire écho à des questionnements nationaux qui ont émergé avec la loi NOTRe*, le réseau a.c.b a souhaité orienter son action vers l'accompagnement des artistes et des professionnels du secteur en Bretagne.

* La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

À l'image des Schémas d'Orientation et de Développement pour les Arts Visuels (SODAVI), dispositifs ouverts de diagnostic et de concertation initiés par le ministère de la Culture, la démarche portée avec engagement par a.c.b depuis début 2019 s'inscrit dans cette perspective de fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs et de leurs partenaires publics pour construire ensemble un plan d'actions d'envergure pour le secteur en région.

Cette démarche se découpe en 4 grandes phases : l'observation, la concertation, l'analyse des propositions et la formulation de préconisations.

Le réseau a donc souhaité initier et porter en premier lieu un diagnostic de territoire en réalisant deux enquêtes, déployées simultanément, sur l'activité des artistes plasticiens·ne·s en Bretagne et sur celle de ses structures adhérentes. Cette première phase d'observation permet de dresser un portrait de cet écosystème régional et sert de base incontournable et nécessaire aux échanges et aux propositions.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur l'activité des structures d'a.c.b et s'inscrit dans le prolongement d'un premier travail d'observation réalisé en 2016 intitulé « panorama de l'art contemporain en Bretagne »*.

Il propose une sélection d'indicateurs répartie en 5 entrées typologiques : les données artistiques et culturelles, la fréquentation, l'encadrement administratif et juridique des projets, les ressources humaines, les budgets.

L'ensemble de ces informations doit viser à acquérir une connaissance approfondie et objectivée de l'activité des structures, mais aussi à témoigner de mutations en termes de fonctionnement, d'actions, de missions, de financements et d'enjeux.

Ce travail d'enquête a pour ambition de s'inscrire dans une dimension partagée et prospective avec comme visée primordiale la formulation de futurs dispositifs d'accompagnement et de structuration pour les arts plastiques en Bretagne, favorisant toujours plus la création et les actions en faveur de la rencontre entre l'art, les artistes et les populations.

* Panorama de l'art contemporain en Bretagne - étude des structures membres du réseau a.c.b». réalisé à partir de données 2015, publié en octobre 2016.

1



présentation de l'étude

1.1 objectifs de l'enquête

- Acquérir une connaissance approfondie des données artistiques et culturelles : informations liées à la production artistique, la diffusion, la fréquentation...
- Acquérir une connaissance plus fine des données socio-économiques du secteur en région Bretagne : financements, emploi, formation...
- Mettre en perspective les chiffres de l'état des lieux de 2016 afin de faire apparaître des mutations en termes de fonctionnement, d'actions, de missions, de financements, et d'enjeux
- Identifier les enjeux et besoins structurels
- Favoriser l'observation continue du secteur en Bretagne et la prospective
- Se définir au regard des caractéristiques de l'évolution du secteur, des besoins nouveaux, des difficultés, et des orientations des politiques culturelles
- Participer à une meilleure compréhension du secteur des arts plastiques et visuels aujourd'hui en France
- Accompagner la décision publique.

1.2 périmètre et échantillon

Les indicateurs clés qui suivent sont extraits de l'enquête à rayonnement régional réalisée par a.c.b auprès de ses structures membres au printemps 2019.

39 adhérents sur les 50 que compte le réseau ont participé à cette observation portant sur leur exercice d'activité 2018.

Certaines structures ont en effet été dispensées de répondre au questionnaire en raison de leur particularité de projet (Archives de la critique d'art, Documents d'Artistes Bretagne, Art Norac notamment) qui ne rentraient pas dans les indicateurs observés.

Par ailleurs, L'EESAB – École Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne, qui adhère au réseau pour chacun de ses 4 sites (Brest, Lorient, Quimper, Rennes), a par ailleurs effectué une réponse globalisée pour faciliter le traitement de ses données.

1.3 méthodologie

Le rapport ici présenté s'appuie sur une étude statistique à partir des données 2018, lesquelles ont été recueillies via un questionnaire* accessible en ligne en avril et mai 2019. Un comité de suivi composé de plusieurs membres du conseil d'administration du réseau a.c.b et de la secrétaire générale a procédé au traitement des informations et à la production de ce document.



le questionnaire a été composé en 5 entrées typologiques

- Les données artistiques et culturelles
- La fréquentation
- L'encadrement administratif et juridique des projets,
- Les ressources humaines
- Les budgets

Année de référence : 2018

* Disponible en annexe p. 38

2

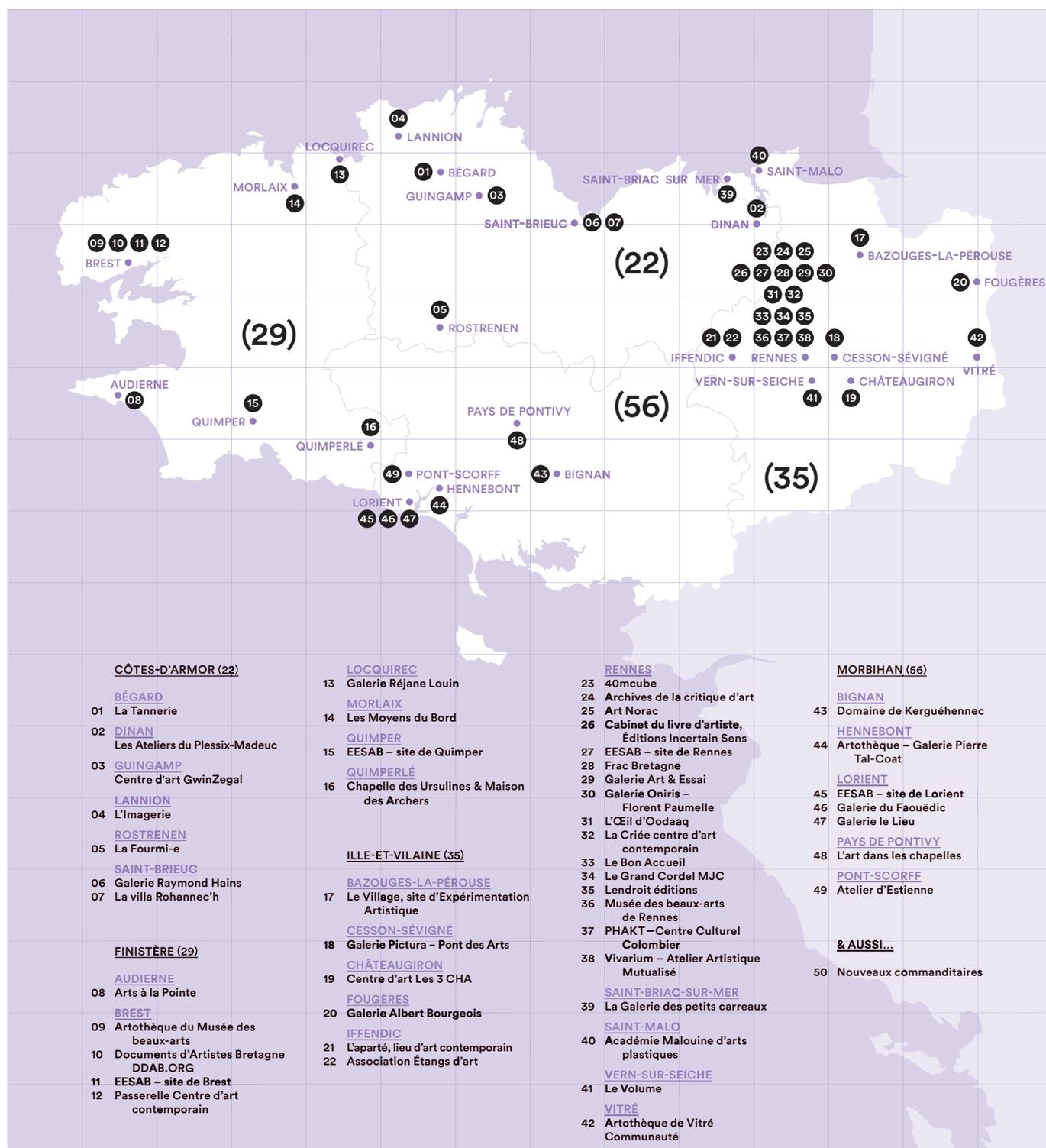
présentation du réseau a.c.b

Même si un réseau est par nature mouvant et peut évoluer au gré de l'apparition ou de la disparition de ses adhérents, de sa gouvernance de ses orientations de projet, nous notons que l'implantation se conforme à l'apparition des initiatives sur les territoires.

Si la majorité d'entre elles est concentrée sur les métropoles, agglomérations et zones côtières, il existe un certain nombre de structures implantées en milieu rural sur les 4 départements. Cette répartition est constante et proportionnelle à la répartition des habitants par département et est sûrement à comprendre par la polarisation des grands centres urbains régionaux ainsi que par des dispositifs mis en œuvre en matière de politique culturelle. La présence d'ateliers d'artiste proposés par les municipalités (notamment Rennes) participe à l'implantation des artistes, ce qui favorise logiquement l'activité des structures.

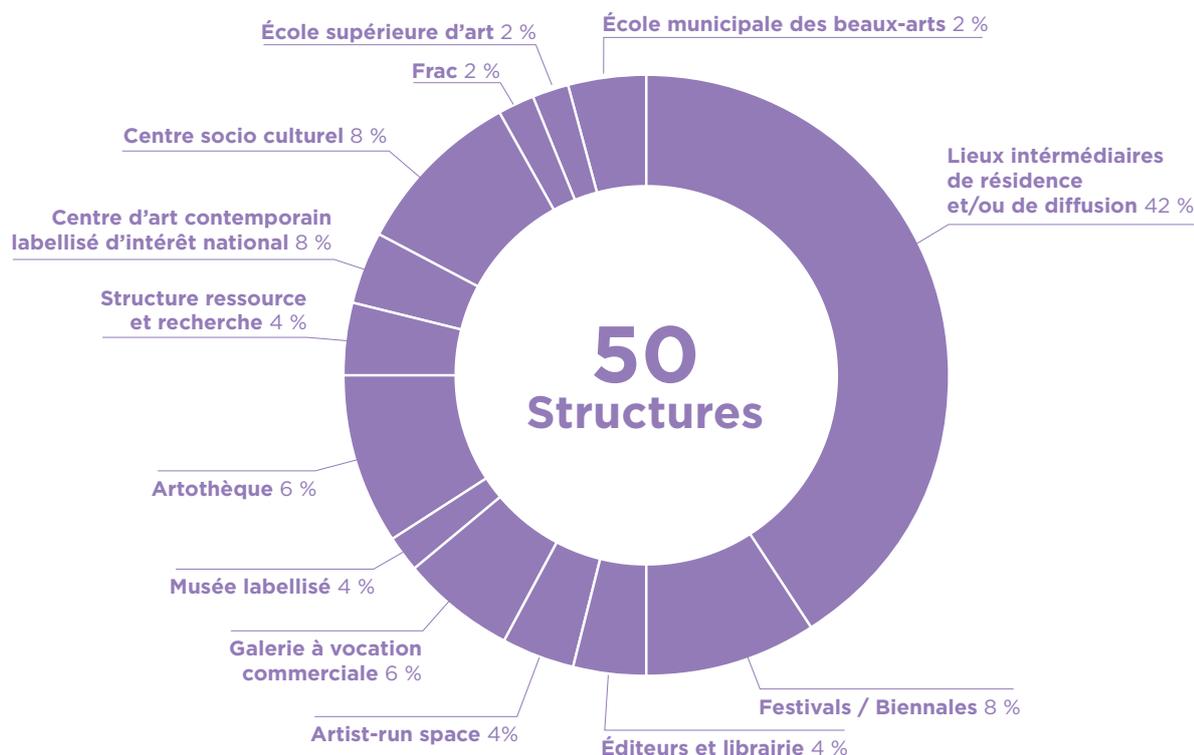
On note que le nombre de structures adhérentes au réseau implantées sur le Département des Côtes-d'Armor a doublé en 5 ans (passant ainsi de 3 - puis de 2 avec la disparition de la galerie du Douven en 2016 - à 6 en 2019).

2.1 cartographie du réseau



Carte
 Implantation des 50 structures adhérentes à a.c.b
 – art contemporain en Bretagne en 2019
 comprenant celles ayant répondu au questionnaire

2.2 le profil des adhérents en 2018



Graphique 1
Répartition des structures d'a.c.b selon leur typologie

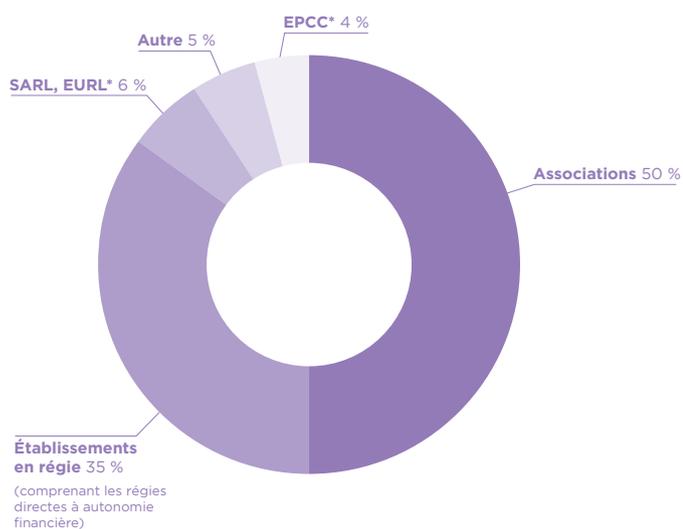
Les structures adhérentes à a.c.b développent des projets d'art contemporain d'intérêt général, à travers diverses activités qu'elles mettent en œuvre via un ou plusieurs équipements (certaines n'en ont pas) dont elles ont la gestion, que l'on dénomme souvent « lieu », galerie, centre d'art.

Néanmoins, la notion de projet d'arts plastiques / d'art contemporain ne se limite pas uniquement à un lieu ou un équipement. Elle désigne également un projet artistique et culturel permanent, géré par une équipe salariée (sauf exception) et sa gouvernance, s'inscrivant en complémentarité d'autres acteurs sur une grande diversité de territoires. Ces structures s'incarnent dans différentes tailles d'équipes, d'équipements, de budgets, d'histoires et de projets artistiques et culturels.

Les missions et projets qui composent le paysage de l'art contemporain en Bretagne se caractérisent par la diversité et la complémentarité.

École supérieure d'art, centres d'art contemporain labellisés d'intérêt national, lieux de résidence d'artistes, Frac, *artist-run space*, lieux intermédiaires de production et/ou de diffusion, galeries associatives, centres culturels, manifestations, artothèques, collectifs d'artistes... Chaque projet est constitutif d'une étape – voire de plusieurs – du parcours professionnel de l'artiste jusqu'à la présentation aux publics.

2.3 Les différents statuts juridiques et modes de gestion



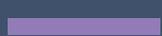
Graphique 2
Répartition des structures d'a.c.b
selon leur statut juridique

Le réseau a.c.b se compose de plus de 50 % d'associations.

35 % des structures sont en régie directe départementale (Domaine de Kerguéhennec, Villa Rohannec'h), intercommunale (Galerie Albert Bourgeois de Fougères communauté, Artothèque de Vitré Communauté) ou municipale (musées des beaux-arts de Rennes et de Brest, La Criée centre d'art contemporain de Rennes, Le Volume).

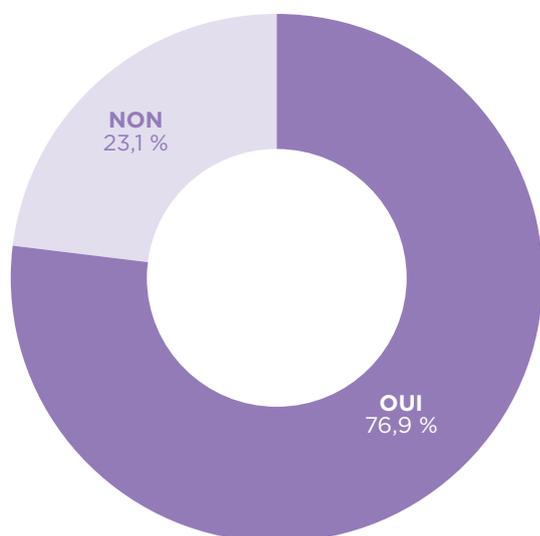
Les autres statuts, EPCC et SARL, sont minoritaires et constitutifs d'une histoire ou d'une spécificité d'activité.

3



les programmes artistiques

3.1 l'accompagnement à la création : la résidence



Graphique 3
Part des structures ayant porté une résidence



Graphique 4
Répartition des résidences par format

77 % des répondants organisent des résidences d'artistes. Ce sont donc 110 résidences qui sont organisées par an par 30 des 39 structures répondantes. Ce sont d'ailleurs principalement des résidences de création permettant ainsi aux artistes de bénéficier de temps et de moyens pour leurs recherches artistiques. Cette tendance est constante depuis 2015.

Nous notons que si on cumule les résidences de création en milieu scolaire et les résidences à vocation pédagogique, le chiffre (48 %) montre une présence très importante des artistes auprès des élèves dans les établissements scolaires.

Ces résidences durent, pour 37 % d'entre elles, entre 1 et 3 mois et permettent ainsi aux artistes accueillis de bénéficier d'un temps « raisonnable » pour leurs recherches et leurs productions.

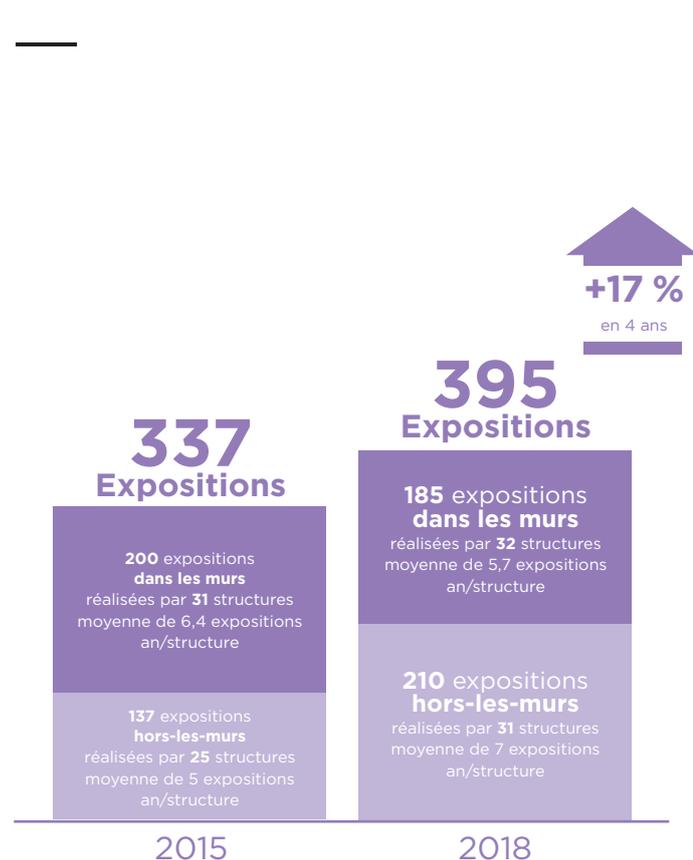
Ces résidences donnent souvent lieu à des productions d'œuvres. En effet, 87 % des résidences organisées se clôturent par une exposition durant laquelle l'artiste présente ses pièces, ou a minima restitue le fruit de ses recherches.

Si les artistes ont souvent à cœur de montrer leur travail, on peut se demander quelle est la place de la recherche artistique dite « fondamentale », sans objectif de résultat ou de monstration finale.

en 2018

- 110 résidences organisées par 30 structures
- moyenne de 3,5 résidences par an et par structure
- 87 % des résidences se terminent par une exposition

3.2 la diffusion

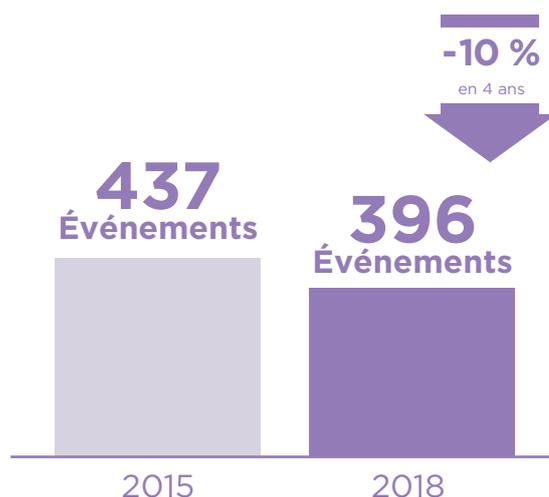


Graphique 5
Évolution du nombre d'expositions dans et hors les murs sur 4 ans

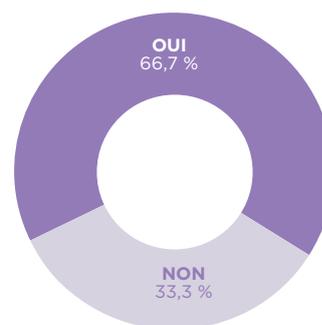
Près de 87 % des structures répondantes ont une programmation continue – soit à l'année ou sur une saison. Pour les 13 % restantes, ce sont 5 des 39 répondants qui ont un projet sans lieu dédié à caractère événementiel (festival, parcours estival, biennale).

On note une augmentation de 17 % du nombre d'expositions présentées entre 2015 et 2018. Cette hausse se concentre principalement sur les expositions organisées « hors les murs » sur le territoire et peut s'expliquer à plusieurs titres :

- l'augmentation des partenariats avec d'autres acteurs culturels ;
- la volonté d'aller davantage sur le territoire, de se rapprocher toujours plus de la population ;
- l'augmentation des appels à projets incitant les acteurs à monter des dossiers et à développer leur activité en dehors de leur périmètre initial.



Graphique 4
Évolution du nombre d'événements sur 4 ans

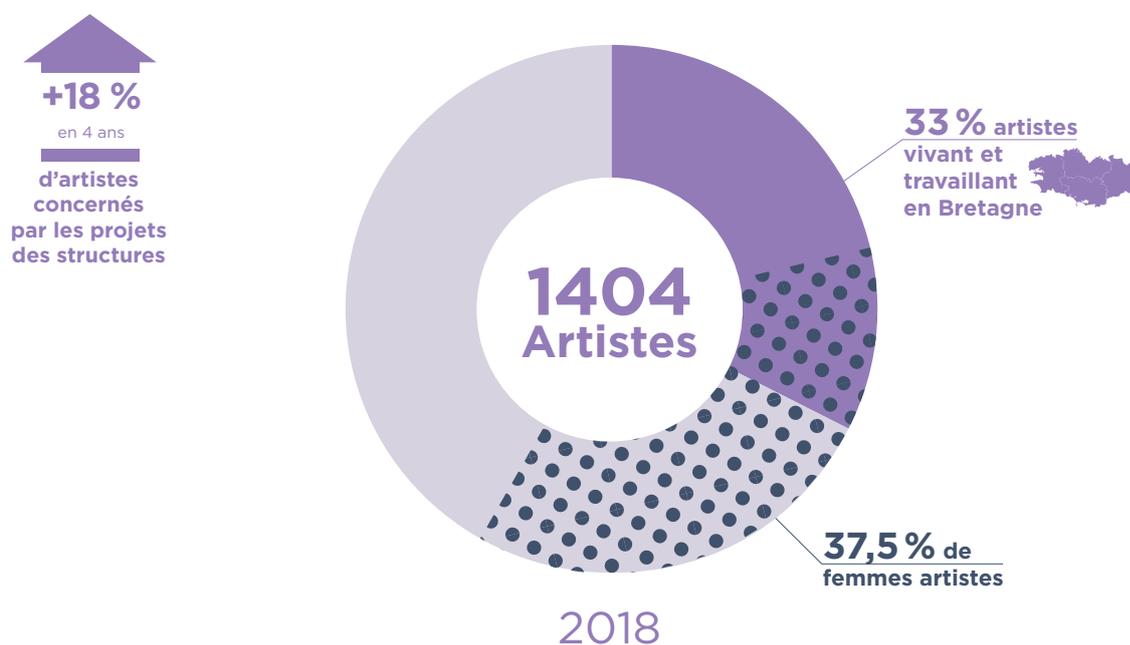


Graphique 6
Répartition des structures ayant co-produit une exposition

On constate une baisse de 10% des événements (ici entendus comme l'ensemble des propositions organisées autour de la programmation artistique : rencontres, conférences, projections, spectacles, etc.).

25 % des expositions organisées en 2018 ont fait l'objet d'une coproduction, ce qui tend à confirmer le rapprochement des structures avec des partenaires pour nourrir les apports artistiques et culturels et pour mutualiser les moyens humains et financiers.

3.3 les artistes



Graphique 7

Nombre d'artistes ayant travaillé avec les structures toutes activités confondues impliqués dans les activités des structures avec la part des artistes implantés en Bretagne et la part des femmes artistes

Le nombre d'artistes avec lesquels les structures travaillent est en légère augmentation.

En effet, 18% d'artistes en plus sont concernés par les activités des structures d'a.c.b, représentant 200 artistes supplémentaires.

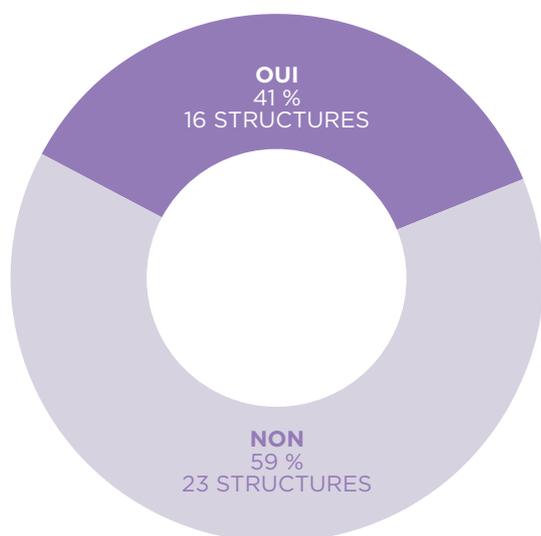
33 % des artistes qui ont travaillé avec les structures, toutes activités confondues, sont implantés en Bretagne. Considérant que les lieux n'ont pas toute la même étendue de projet, l'inscription de la dimension régionale dans les projets des structures trouve son équilibre. Les dimensions locale, nationale et internationale coexistent au sein de l'écosystème, permettant à la fois d'accompagner et de soutenir la création régionale, mais aussi de nourrir la proposition avec des artistes implantés dans d'autres régions ou d'autres pays.

37% des artistes avec lesquelles les structures ont travaillé sont des femmes. Si la parité n'est pas encore atteinte, nous pouvons noter un pourcentage plus important que la moyenne nationale. En France en 2016, la part des femmes exposées dans les FRAC et les centres d'art labellisés par l'État est de 28%*.

Nous notons également que depuis plus de 10 ans, les femmes représentent entre 63 et 65% des étudiant-es des écoles supérieures d'art.* Ce chiffre atteint 73% en région au sein de l'EESAB.

* source : Observatoire du ministère de la Culture, édition 2019

3.4 les collections publiques : quelques chiffres

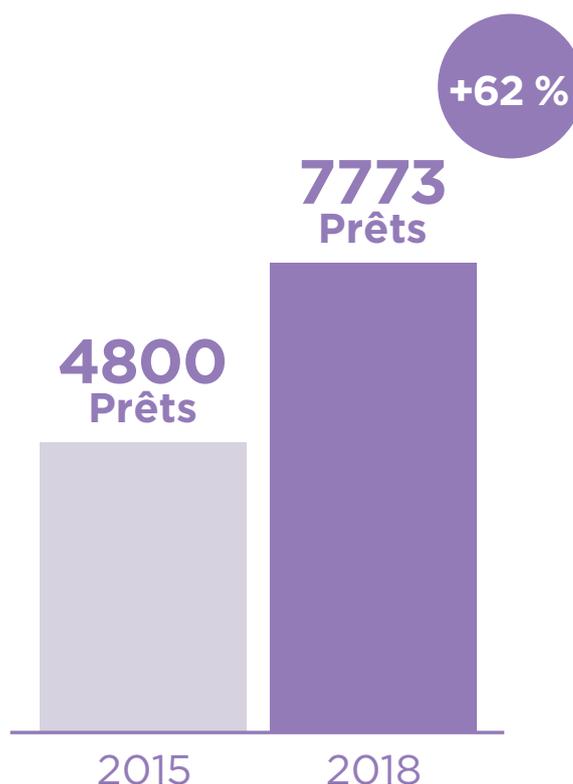


Graphique 8
Part des structures ayant des œuvres en prêt

14 structures déclarent avoir des œuvres en prêt. La constitution d'une collection est cependant la colonne vertébrale du projet de 6 structures qui comprend de fait un budget d'investissement dédié et/ou parfois la gestion d'œuvres en dépôt (Fonds national d'art contemporain et Fonds Départemental d'art contemporain d'Ille-et-Vilaine et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine) : le Frac Bretagne, le musée des beaux-arts de Rennes, les trois artothèques publiques (l'artothèque du musée des beaux-arts de Brest, Artothèque – galerie Pierre Tal Coat d'Hennebont, Artothèque de Vitré Communauté) et le Domaine de Kerguéhennec.

Les autres structures ont constitué une collection autour d'un axe de leur projet ou d'un médium particulier comme le livre d'artiste ou la photographie (Le Cabinet du livre d'artiste, l'Artothèque des Moyens du Bord, l'Imagerie ou la Galerie Le Lieu pour la photographie).

Aussi, tous les médiums artistiques, mais aussi les générations et nationalités d'artistes sont représentés au sein de ces collections.



Graphique 9
Évolution du nombre de prêts d'œuvres par les structures concernées

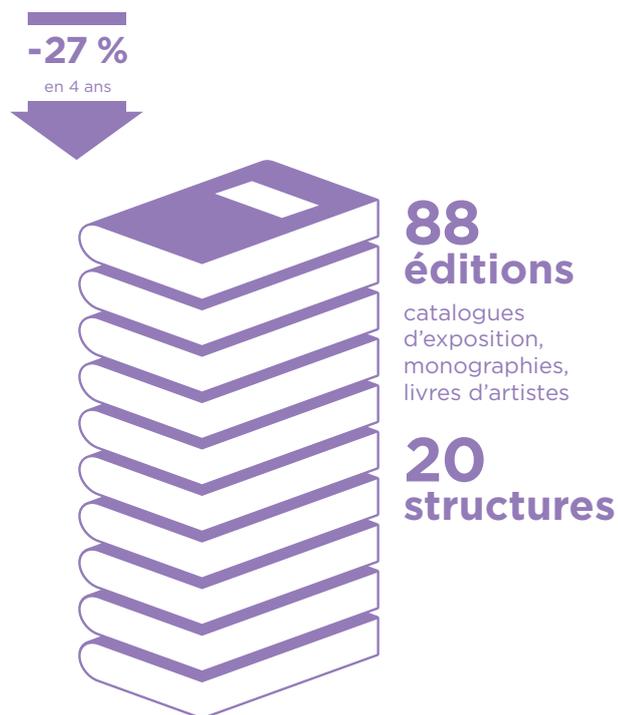
Le prêt d'œuvres :
une hausse conséquente de 62 %

- 5920 prêts sont effectués par les 3 artothèques publiques : Brest, Vitré et Hennebont
- 900 prêts par celle de l'association Les Moyens du Bord
- 600 prêts par le Frac Bretagne

Les collections des artothèques circulent chez les particuliers, mais aussi dans les institutions (Écoles, médiathèques, hôpitaux, etc.) sur le territoire régional.

 On constate donc une présence accrue de l'art et des œuvres sur les territoires, au plus près des populations. La circulation des collections, par son ampleur, joue donc un rôle essentiel de rencontre entre personnes et création contemporaine, dans des contextes multiples et quotidiens.

3.5 les éditions



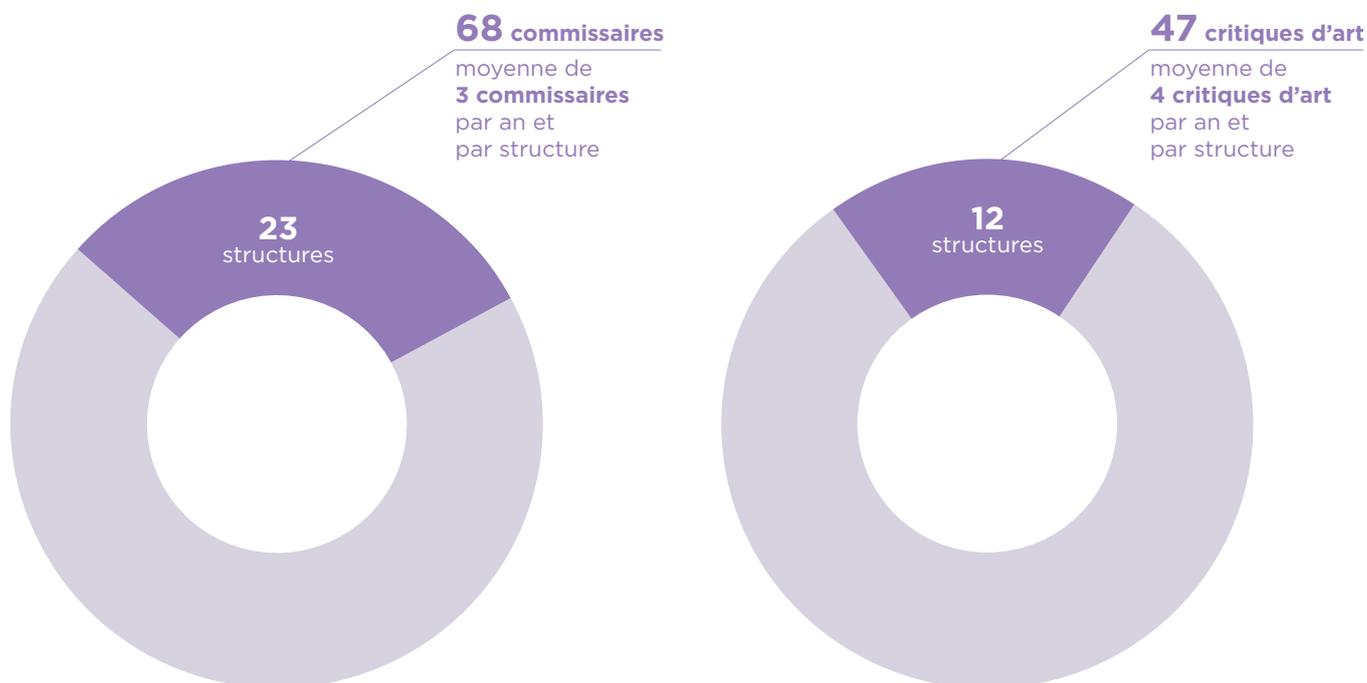
Graphique 10
**Nombre d'éditions produites
par les structures répondantes**

88 éditions de toutes natures (catalogues d'exposition, monographies, livres d'artistes) produites par 20 structures adhérentes.

Certaines structures comme Lendroit éditions ou les Éditions IncertainSens – Cabinet du livre d'artiste ont placé la question éditoriale au cœur de leur projet, à travers des productions imprimées, d'objets multiples ou la constitution d'une collection de livres d'artistes.

Les éditions qui relèvent davantage du champ du livre, qui accompagnent ou documentent une exposition ou le travail d'un artiste, sont principalement produites par le Frac Bretagne, le Domaine de Kerguéhennec, le centre d'art GwinZegal, L'art dans les chapelles.

3.6 les commissaires d'exposition et critiques d'art



Graphique 11

Part des commissaires d'exposition et des critiques d'art impliqués dans l'activité des structures

L'invitation et la collaboration avec des commissaires se formalisent généralement par une invitation à concevoir et à réaliser une ou plusieurs expositions. Certain-ne-s commissaires peuvent aussi être associé-e-s à la structure pour une durée plus longue. Il existe également en région une résidence de commissaires, portée par 40mcube dans le cadre du programme GENERATOR.

- 23 structures ont travaillé avec 68 commissaires d'exposition indépendant-e-s
- moyenne de 3 commissaires par an et par structure.

Ces derniers chiffres sont à corrélérer avec la production éditoriale. Les critiques d'art interviennent en effet dans le cadre de commandes de textes, destinés généralement à être publiés au sein d'une édition. Ce sont par conséquent les structures qui éditent le plus qui travaillent plus particulièrement avec des critiques d'art.

- 12 structures ont travaillé avec 47 critiques d'art pour la production d'un ou plusieurs textes
- Moyenne de 4 critiques d'art par an et par structure

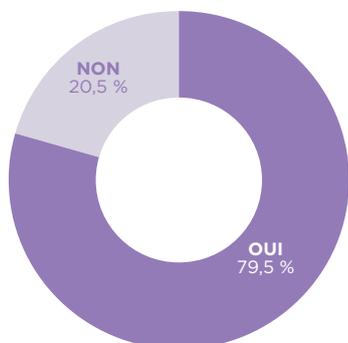
4



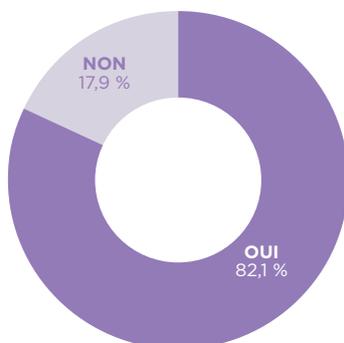
l'encadrement administratif et social des projets

4.1 la contractualisation

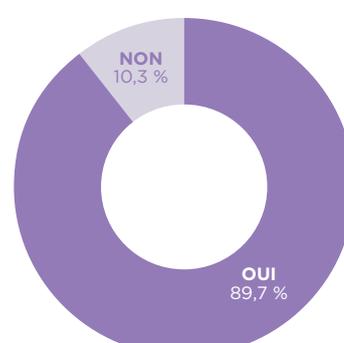
4.2 la rémunération



Graphique 12
Part des structures appliquant la contractualisation avec les artistes



Graphique 13
Part des structures déclarant rémunérer systématiquement les artistes



Graphique 14
Part des structures dissociant systématiquement la rémunération des frais liés au projet

La contractualisation

31 structures sur 39 (80 %) déclarent contractualiser systématiquement avec les artistes engagés dans un projet.

32 répondants sur les 39 déclarent rémunérer automatiquement les artistes. Pour les autres, les raisons invoquées sont de diverses natures :

- activité commerciale de la structure
- exposition d'étudiants
- Proposition d'une « autre forme de rémunération » (achats d'œuvres)
- « dépend » du partenariat

35 structures (90 %) dissocient automatiquement la rémunération artistique (droits d'auteurs, honoraires, droits de présentation publique) des frais liés au projet (matériel, déplacement, per diem, etc.).

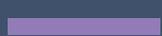
En effet, les enveloppes financières intégrant l'ensemble des postes de dépenses n'incitent pas les artistes à en dégager un revenu, lui privilégiant souvent la production artistique.

On constate donc que la rémunération des artistes, même si elle n'est pas encore automatique, est en constante progression et tend à se systématiser au sein du réseau a.c.b. Le secteur est jeune et est en structuration permanente, ce qui implique et nécessite de l'accompagnement en continu.

Des sessions d'information et de formation dispensées par une juriste et un spécialiste du régime social et fiscal de l'art ont été proposées par a.c.b en 2018 et 2019 pour accompagner ses membres sur ces questions.

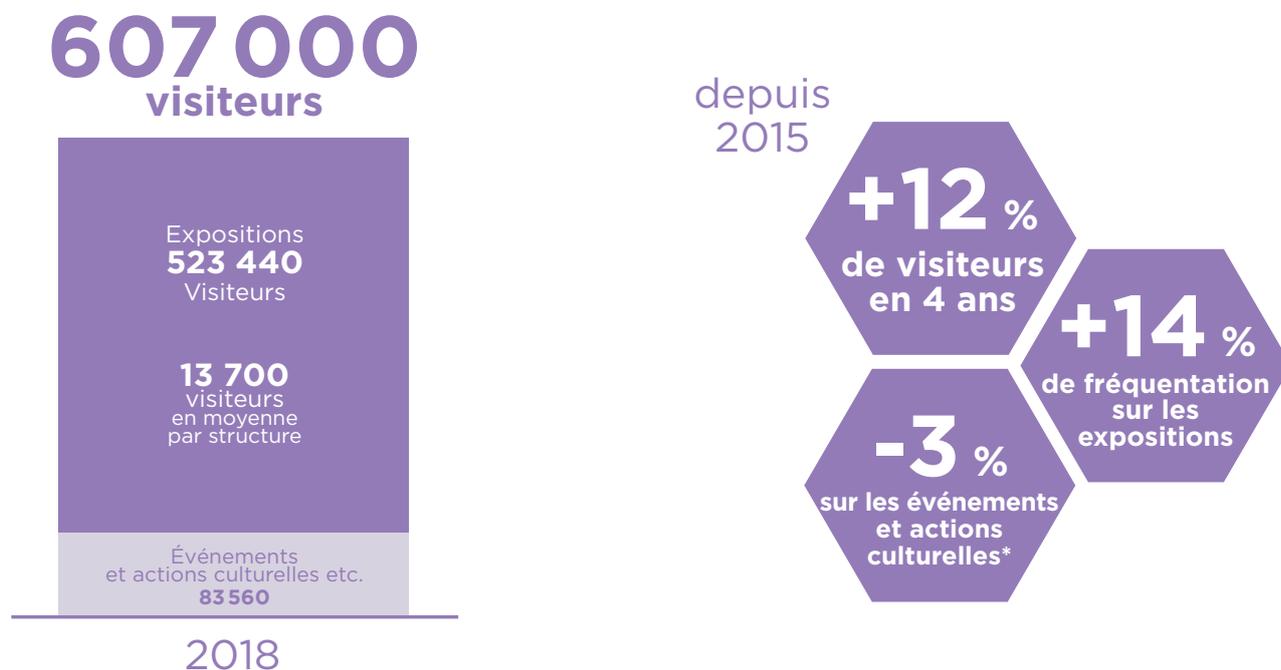
🎯 Aussi, la généralisation de la contractualisation et l'amélioration constante de l'accompagnement des artistes - en l'absence de véritable statut et de grille de rémunération établis au plan national - et des professionnels indépendants du secteur (commissaires d'exposition, critiques d'art) doit se travailler en région par l'aménagement et la construction d'outils et de cadres de références.

5



les publics

5.1 une fréquentation en hausse



Graphique 15

Évolution du nombre de fréquentation des publics sur 4 ans*

Depuis 2015, on note une augmentation significative de la fréquentation générale, particulièrement sur les expositions.

Ces chiffres sont en outre à corréliser avec les programmes artistiques et culturels : on comptabilise en effet plus d'expositions, notamment hors-les-murs (cf. p. 14) que d'événements entre 2015 et 2018.

Il convient de souligner que ce chiffre de fréquentation se base sur les données transmises par 37 structures répondantes du réseau et constitue davantage une tendance générale. La fréquentation en Bretagne des lieux d'art contemporain est de fait plus importante que celle présentée ici.

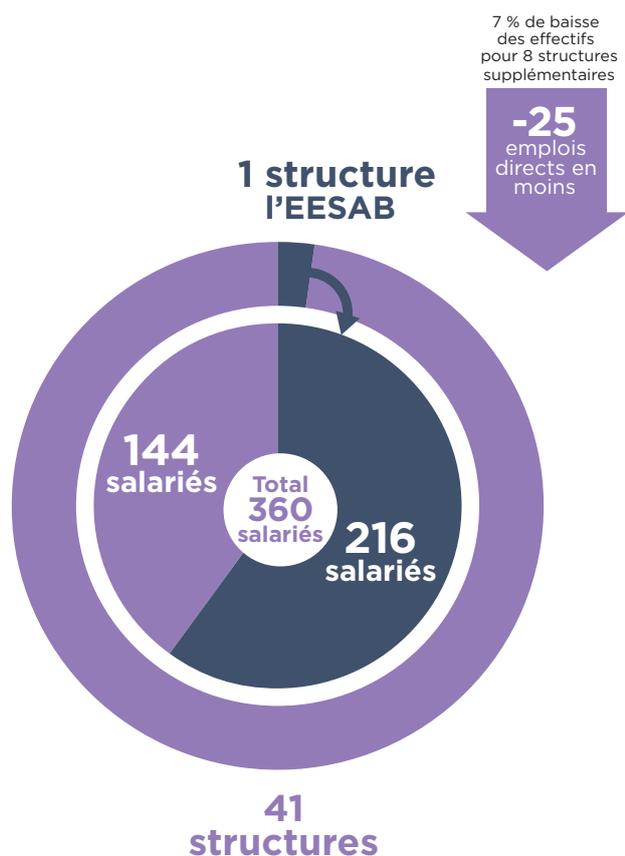
* Les données de fréquentation de 2 structures n'ont pas été transmises ou sont difficilement comptabilisables par les équipes (notamment pour les expositions sur les sites de l'EESAB)

6



les ressources humaines

6.1 répartition des effectifs

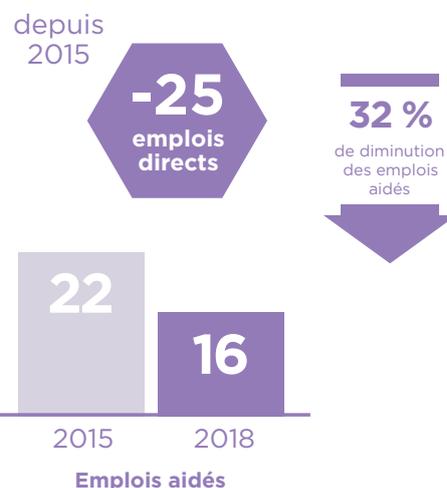
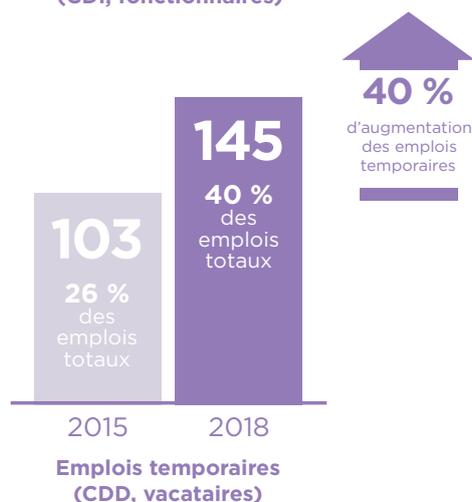
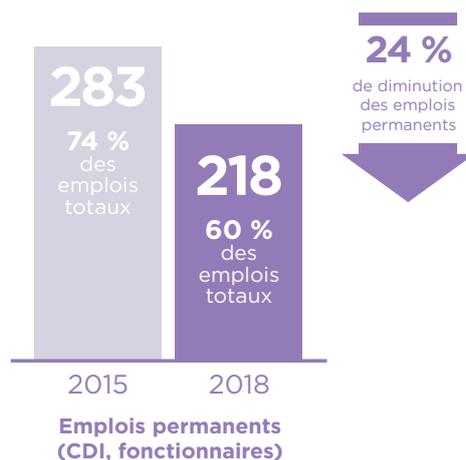
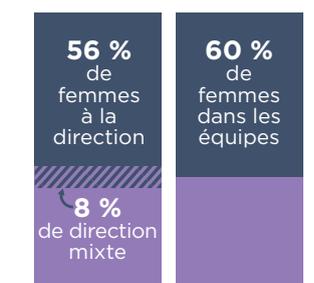


Graphique 16
Nombre d'emplois dans le réseau a.c.b
 (comptabilisant les effectifs des 50 adhérents
 et de l'association a.c.b)

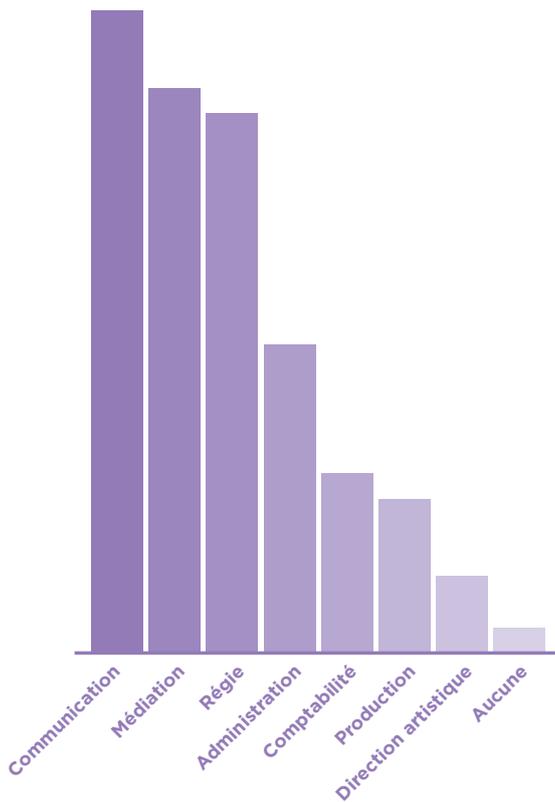
Le secteur des arts plastiques est peu doté en moyens humains, les équipes sont restreintes et les contrats souvent précaires. La masse salariale a encore été réduite par rapport à 2015 et reste considérablement faible au regard de l'activité générée.

Il existe donc une très grande polyvalence des professionnels, qui sont souvent en charge de plusieurs missions (médiation, communication, administration) au sein d'une même structure.

Face à cette précarité et cette fragilisation permanente des moyens humains – 25 emplois directs en moins - 40 % des salarié·e·s sont en contrat non permanent contre 25 % en 2015 – C'est donc bien la pérennité des structures et des projets qui est en jeu.



6.2 les besoins en moyens humains



Graphique 17
Répartition des besoins humains
selon le type de mission

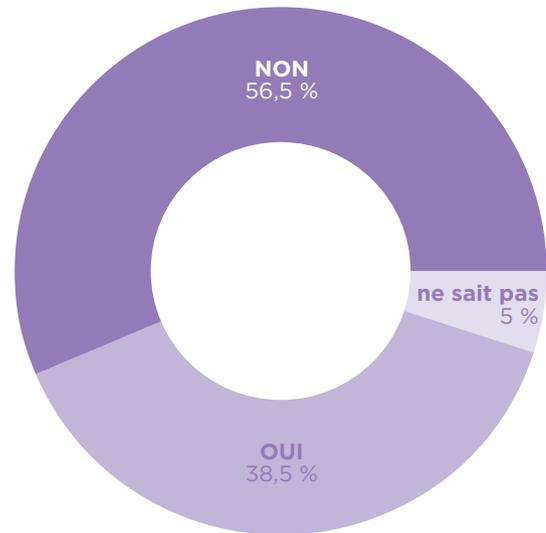
On note que les besoins se concentrent sur les mêmes typologies de missions (communication, médiation, régie) qui sont souvent celles qui sont réalisées par le-a même salarié-e au sein de la structure. En effet, les salarié-ées des équipes sont souvent multicompétent-e-s et occupent des emplois avec plusieurs missions.

On note que 56 % des structures ont des besoins en moyens humains sur les missions relatives à la médiation et à l'accueil et l'accompagnement des publics. Cela tend à faire penser qu'elles sont en sous-effectif au regard des demandes de projets en médiation et en éducation artistique et culturelle et qu'elles ne peuvent honorer toutes les demandes.

Les besoins s'agrègent également sur la mission de communication ainsi que sur celle de régie d'exposition. La communication est en effet souvent une mission mutualisée avec l'administration, la médiation.

Pour ce qui est de la régie d'exposition, beaucoup de structures, n'ayant pas la possibilité de créer des postes dédiés, font appels à des professionnels indépendants en fonction de leurs besoins et des compétences techniques qui ne se trouvent pas déjà dans l'équipe.

6.3 la mobilité



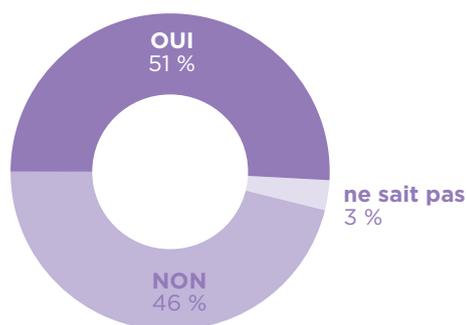
Graphique 18
Part des structures ayant eu les moyens nécessaires pour leur déplacement professionnels (prospection, visites de lieux, d'ateliers d'art, d'expositions, séminaires et journées professionnelles etc.) hors région Bretagne

Si la mobilité fait de plus en plus partie de la pratique et de la carrière d'un-e artiste et des professionnel-le-s de la culture, la problématique de la mobilité nationale comme internationale est un enjeu essentiel en matière d'art contemporain. La mobilité permet en effet de développer son réseau, d'imaginer des projets de coopération, de rencontrer des artistes, de nourrir son regard et sa pratique professionnelle, or plus de la moitié des répondant-e-s déclarent ne pas avoir bénéficié des moyens – humains et financiers – nécessaires pour se déplacer hors région Bretagne.

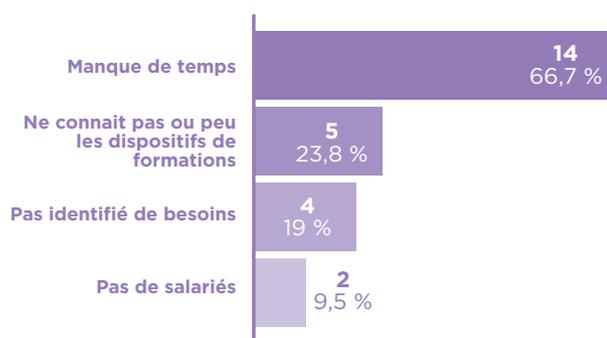
3 besoins humains prioritaires :

- la communication
- la médiation
- la régie

6.4 la formation continue



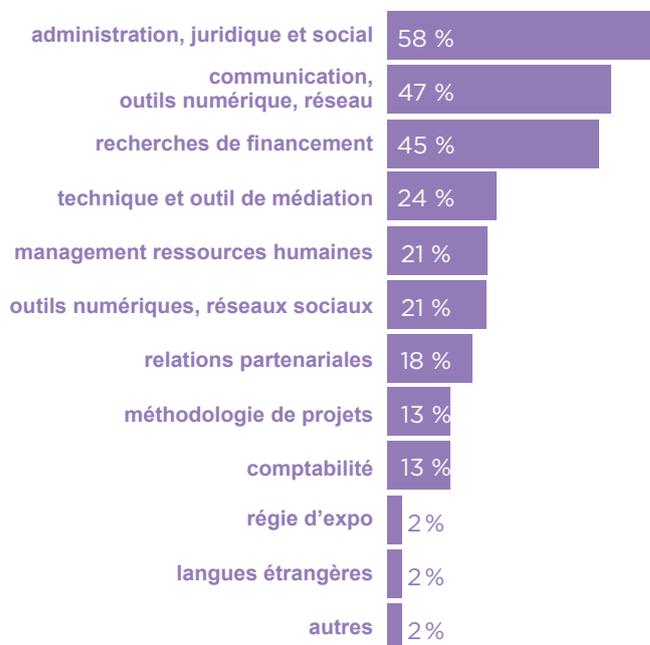
Graphique 20
Part des structures ayant utilisé les droits à la formation continue



Graphique 19
Répartition des structures n'ayant pas utilisé les droits à la formation continue en fonction du motif
(plusieurs réponses possibles)

Près de la moitié des équipes n'ont pas utilisé leurs droits à la formation continue principalement par manque de temps. En effet, la masse salariale étant restreinte, les salarié-e-s ont tendance à ne pas dégager de temps pour se former.

On constate par ailleurs un manque de connaissance des dispositifs de formations pour près de 24% des répondants.



Graphique 21
Répartition des besoins prioritaires en formation par domaines de compétence

(jusque 3 réponses possibles)
Lecture : 58 % des des répondants ont un besoin prioritaire en administration, juridique et social

La formation continue : les besoins

On constate un besoin prioritaire important sur les questions administratives, juridiques et sociales, besoin constaté également du côté des artistes*. Aussi, il est nécessaire d'apporter des contenus sur l'encadrement des projets, le statut de l'artiste, les différentes formes de rémunération, les diverses dispositions juridiques, autant de ressources permettant de professionnaliser les lieux d'art, de structurer davantage l'économie de l'ensemble de l'écosystème.

Par ailleurs, les domaines de la communication et du digital sont aussi des besoins identifiés. On peut imaginer que face à l'évolution rapide des formes de communication (digitalisation des supports, nouvelles formes de communication, etc.), les besoins dans ces domaines sont constants.

* Cf p.27 de l'étude sur l'activité des artistes plasticien-ne-s qui montrent que 42 % des besoins se concentrent sur le droit, les contrats et l'administratif

7

—

les moyens financiers

7.1 les budgets



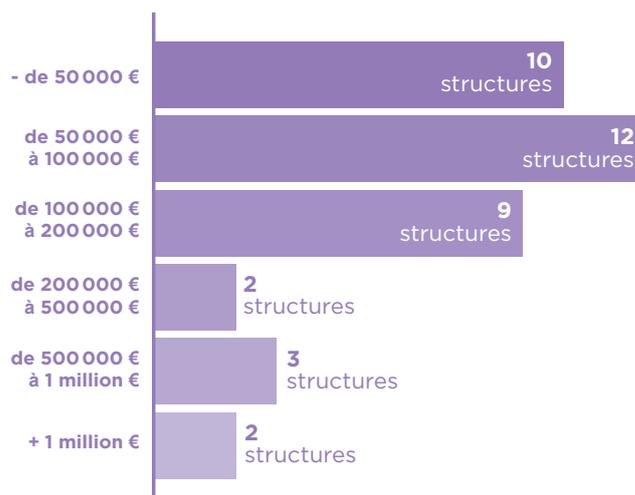
Graphique 22
Évolution du budget global cumulé des structures d'a.c.b sur 4 ans

L'enquête différencie les budgets globaux des structures des budgets qu'elles consacrent à leurs activités d'art contemporain. 7 adhérents n'ont en effet pas l'art contemporain comme activité unique et principale, celui-ci étant intégré à un projet d'établissement plus global (musées, centres culturels, MJC...).

A donc été pris en compte pour ces derniers uniquement le budget afférant à l'activité art contemporain.

- Budget moyen d'une structure : 175 000 euros
- 56 % des structures ont un budget de moins de 100 000 euros
- Baisse de 23 % du budget moyen en 4 ans

7.2 répartition générale des budgets



Graphique 23
Répartition du budget global par tranche

En 2018 le budget moyen des structures est approximativement de 175 000 euros, contre 232 000 en 2015, soit une baisse importante de 23 %. Il faut néanmoins apprécier cette donnée avec précaution dans la mesure où le paysage de l'art contemporain en Bretagne a évolué en 4 ans (la disparition de certaines structures importantes et la réforme des contrats aidés (cf p.25 sur les moyens humains qui constituent autant de facteurs d'explication à cette baisse)).

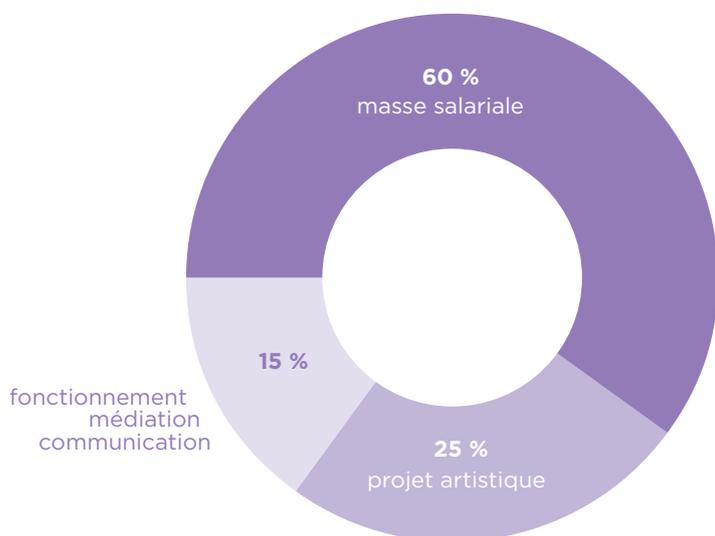
Il convient cependant de noter que la majorité des adhérents ont un budget de fonctionnement situé en dessous de la barre des 100 000 euros.



Le constat observé en 2015 reste donc valable 4 ans après : une majorité de structures concentrent les plus petits budgets et une minorité de structures en concentrent les plus gros.

Le secteur reste peu doté et donc encore inscrit dans une économie très fragile.

7.3 répartition des charges

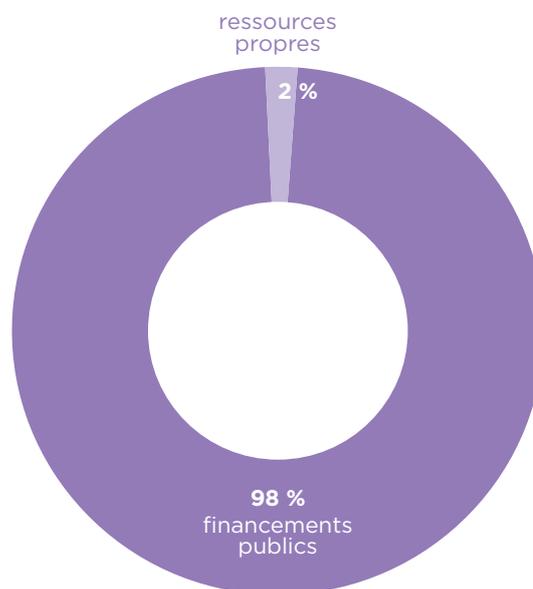


Graphique 24
Répartition des dépenses par type de charges

Les charges sont constituées en premier lieu des charges de personnel, la masse salariale représentant en effet en moyenne 60 % des charges ; 25 % des dépenses sont affectées au projet artistique et culturel qui est le second poste de dépenses et les 15 % au fonctionnement général, la médiation et la communication.

On tend à penser que si la part du budget investie dans la masse salariale représente un pourcentage important des budgets totaux des structures alors que les équipes sont restreintes, les postes rares et les rémunérations faibles, cela témoigne d'un manque de financement manifeste.

7.4 les ressources



Graphique 25
Répartition générale des ressources globales

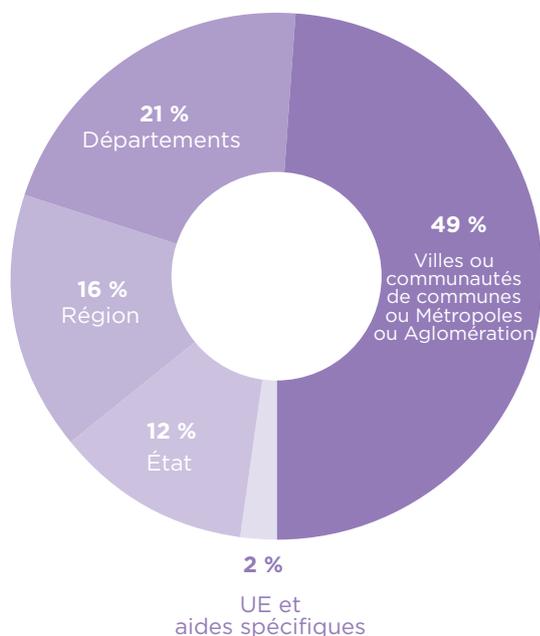
Les structures adhérant à art contemporain en Bretagne sont, pour une très grande majorité, soutenues par leurs partenaires publics (État et services déconcentrés, collectivités territoriales...) au regard des missions d'intérêt général auxquelles elles font écho et qui sont développées pour les personnes sur leur territoire.

Ces missions d'intérêt général répondent, entre autres, aux enjeux de découverte artistique, de sensibilisation, d'accompagnement des pratiques, d'éducation artistique et culturelle, d'aide à l'insertion professionnelle des artistes, en accord avec une politique répandue de gratuité d'accès qui favorise le développement des pratiques artistiques de tous et l'accès du plus grand nombre aux œuvres contemporaines.

98 % des ressources proviennent des financements publics.

Les subventions de fonctionnement restent en effet la première source de financement, avec 49 % du budget en moyenne. Les autres financements (49%) proviennent d'appels à projet ou de subventions d'investissement. 81 % des subventions de fonctionnement proviennent des collectivités territoriales et majoritairement des Villes (49 %). Ces moyennes ne doivent néanmoins pas gommer des variations significatives, en fonction de la nature des activités dominantes ou de l'implantation géographique des structures.

7.4 les ressources



Graphique 26

Répartition moyenne des financements publics

Les Villes demeurent les principaux soutiens financiers des structures d'art contemporain en Bretagne.

Les Conseils départementaux arrivent en second, notamment dû au fait que deux structures répondantes sont en régie départementale (Villa Rohannec'h pour le Département des Côtes-d'Armor, Domaine de Kerguéhennec pour le Département du Morbihan).

La Région Bretagne est le 3^e financeur avec en moyenne 16 % des ressources des structures.

L'État (ministère de la Culture, Drac Bretagne et autres ministères) soutient en moyenne à hauteur de 12 % des ressources totales des structures.

Les ressources propres ou autofinancements restent encore très minoritaires. Elles proviennent des entrées payantes (pour 5 lieux), des abonnements, adhésions, ventes d'éditions, de prestations et interventions (ateliers, visites, etc.) et du mécénat.

 L'activité du secteur des arts plastiques repose essentiellement sur les financements publics sans marge de manœuvre pour les structures qui pratiquent pour la plupart une politique de la gratuité.

Nous constatons que les budgets, déjà contraints, le deviennent davantage et se répercutent donc directement sur l'ensemble des postes de dépenses et notamment sur les moyens humains et les niveaux de rémunération artistique. Les structures sont soumises à une précarité croissante alors qu'elles maintiennent voire augmentent leur activité.

8



chiffres clés

395
expositions

607 000
visiteurs

7773
œuvres de
collection
en circulation

en 4 ans

- + 17 % d'expositions
- + 62 % de prêts d'œuvres
de collection
- + 12 % de visiteurs
- 24 % d'emplois
permanents

1 404
artistes
concernés

110
résidences
d'artistes

360 dont
216
emplois
à l'EESAB
emplois
directs

17 203 000 €
budget global
du secteur

dont
10 573 300 €
de l'EESAB

9

conclusion

Ce second état des lieux de l'activité des structures d'a.c.b - art contemporain en Bretagne confirme les tendances observées en 2016 : l'augmentation croissante de l'activité du secteur tout autant que sa constante précarité.

Les constats faits en 2016 sont en effet toujours valables aujourd'hui : dynamisme du secteur, activité riche et pleinement engagée dans la rencontre entre l'art et les populations, soutien fort à la création, publics au rendez-vous mais budget compressé et équipes très restreintes.

L'augmentation significative en 4 ans (17%) du nombre d'expositions organisées et de leurs visiteurs (14%) témoigne d'un accroissement continu des propositions d'art sur la région et d'un travail important des équipes mené en direction des publics, qui répondent positivement.

Parallèlement la hausse des expositions hors-les-murs (53%), souvent réalisées en coproduction, indiquent que les structures du réseau ont largement étendu leur projet artistique sur le territoire et en dehors de leur périmètre initial. Ce développement important montre aussi comment les professionnels du secteur répondent aux enjeux de développement territorial, de démocratisation et démocratie culturelle.

Ces structures, par leur diversité de missions et la complémentarité de leur projet artistique et culturel, participent pleinement à l'attractivité et au rayonnement des territoires de la Bretagne et permettent aussi aux artistes et à leurs créations de trouver des espaces de rencontres avec les populations.

Néanmoins, au-delà des seules structures membres d'a.c.b, l'ensemble du secteur, encore jeune et peu structuré en région comme au plan national, se trouve dans une fragilité croissante.

Ce constat est une tendance valable pour l'ensemble des porteurs de projet en art contemporain.

La réalité des moyens financiers (plus de 50 % des structures ayant un budget de fonctionnement inférieur à 100 000 euros) et la diminution croissante des équipes (3 salarié-e-s en moyenne par structure - 25 emplois directs en moins en 4 ans) ne permettent pas aujourd'hui d'envisager un développement serein du secteur, de répondre à l'intégralité de la demande (notamment en projets d'éducation et culturelle et en projets de médiation) et précarisent encore davantage les structures les plus fragiles.

Les équipes arrivent pour certaines à des points de rupture avec non seulement une réelle difficulté à répondre à la demande qui émane de leur territoire, mais aussi dans des conditions de travail sans encadrement conventionnel adapté, comprenant des salaires bas et une précarisation de l'emploi.

Au-delà des données chiffrées présentées au sein de cette enquête, a.c.b se fait régulièrement le réceptacle de témoignages informels sur les difficultés rencontrées par ses adhérent·e·s et leurs équipes, qui craignent pour la pérennité de leur activité*.

Pour répondre aux problématiques structurelles vérifiées par ces données, des leviers sont d'ores et déjà identifiés par les structures :

- La structuration de la ressource
- Les différentes formes de mutualisation
- La formation continue
- La mobilité

Cette fragilité sectorielle a par conséquent une incidence sur l'encadrement social et administratif du travail avec les professionnels indépendants du secteur, notamment les artistes plasticien·ne·s. Les formats de projets doivent encore davantage se professionnaliser et se structurer pour veiller à une représentation paritaire des femmes artistes dans les programmations et des formes éthiques de collaboration, à savoir la contractualisation et la rémunération artistique systématique.

Enfin, la réalité de cette situation de précarité du secteur des arts plastiques ne permet que difficilement d'envisager le développement des projets, l'invention de nouveaux modèles, l'expérimentation de dispositifs et la hausse des rémunérations artistiques.

Aussi, la démarche menée dans le cadre de ce diagnostic doit permettre de trouver les espaces de réflexion et de formulation collective de réponses ainsi que de véritables leviers pour répondre à ces problématiques et ces enjeux.

* Depuis le début de cette enquête initiée au printemps 2019, une structure du réseau s'est vue contrainte d'arrêter son projet dédié à l'art contemporain n'ayant pu renouveler le contrat de son unique salarié.

10



annexes

glossaire

CAAP : Le Comité des Artistes Auteurs Plasticiens est une organisation syndicale nationale qui défend les intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs et des artistes-autrices quel que soit leur domaine de création artistique : oeuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques, ainsi que photographiques.

<http://caap.asso.fr>

DRAC : la Direction Régionale des Affaires Culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, de l'archéologie, des monuments historiques, du cinéma, du livre et la lecture, des arts plastiques et du spectacle vivant.

www.culture.gouv.fr/Regions

EPCC : L'Établissement Public de Coopération Culturelle Créé par la loi du 4 janvier 2002 modifiée par la loi du 22 juin 2006, est un outil juridique destiné à offrir au secteur artistique et culturel des outils adaptés à un contexte qui s'est profondément modifié, notamment avec la décentralisation. L'EPCC institutionnalise la coopération entre les différentes collectivités publiques - sans qu'aucune ne puisse se la voir imposer - et dote d'un statut opérationnel les grandes institutions culturelles d'intérêt à la fois local et national. Il permet l'organisation d'un partenariat équilibré entre des collectivités territoriales et l'État ou entre des collectivités territoriales seules.

www.culture.gouv.fr/Regions

EURL : L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) est une société à responsabilité limitée (SARL) constituée d'un seul associé. Elle est également appelée SARL unipersonnelle.

www.economie.gouv.fr

SARL : Une société à responsabilité limitée (SARL) est une entreprise constituée de 2 associés minimum et 100 maximum. Le statut peut être choisi par les artisans, les commerçants, les industriels, et les professions libérales, mais il ne peut pas être utilisé pour les professions juridiques, judiciaires ou de santé, à l'exception des pharmaciens.

www.economie.gouv.fr

SNAP-CGT : le Syndicat National des Artistiques Plasticiens - Confédération Générale du Travail est une structure syndicale nationale représentative qui doit son existence à la volonté d'artistes de s'organiser eux-mêmes, sur l'ensemble du territoire. Il est un pôle de réflexions, de propositions et d'actions voulant contribuer à promouvoir des conditions d'accomplissement des créations plastiques les plus diverses.

www.snapcgt.org

QUESTIONNAIRE a.c.b

Ce questionnaire a pour ambition de mettre à jour le panorama de l'art contemporain réalisé en 2016. Cette enquête, réalisée dans le cadre du diagnostic du secteur des arts plastiques en Bretagne engagé cette année, permettra de revenir sur des tendances observées, de préciser des éléments. Elle sera également mise en perspective avec les résultats de l'enquête sur l'activité des artistes plasticiens en Région. Une présentation publique sur chacun des départements est prévue en juin et juillet (17 juin, 27 juin, 3 juillet, 9 juillet).

Les données demandées concernent le dernier exercice clôturé :

- > Année civile 2018
- ou
- > Saison 2017 - 2018

Vous avez jusqu'au 9 mai prochain pour le renseigner
Vous remerciant d'avance de votre contribution respectueuse

NB : Vos données ne seront traitées et présentées que fondues dans l'ensemble des résultats.

**Obligatoire*

LA STRUCTURE

Renseignements administratifs

1. Nom de la structure *

2. Acronyme

3. Nom du répondant *

4. Forme juridique *

Une seule réponse possible.

- Association
- EPCC
- Régie
- Fondation
- SARL, EURL
- Autre

VOS ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

5. Avez-vous organisé des expositions ? *

Une seule réponse possible.

- oui
 Non

6. DIFFUSION / EXPOSITION : votre activité relève t-elle d'un programme continu ? *

Une seule réponse possible.

- oui
 non

7. Combien d'expositions avez-vous organisées dans les murs ?

Une seule réponse possible.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>										

8. Si plus de 10, merci de préciser le nombre

9. Combien d'expositions hors-les murs avez -vous organisé?

Une seule réponse possible.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>										

10. Si, plus de 10, merci d'indiquer le nombre exact

11. Avez-vous co-produit des expositions ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

12. Si oui, combien ?

Une seule réponse possible.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

13. **Combien d'événements avez-vous organisé (projections, performances, lecture, conférences ...)** *

14. **2 - RESIDENCE : avez-vous organisé des résidences ? ***

Une seule réponse possible.

Oui

Non

15. **Si oui, combien ?**

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

16. **Quelles types de résidences avez-vous organisé ?**

Plusieurs réponses possibles

Plusieurs réponses possibles.

De création / de recherche

De création en milieu scolaire

à vocation pédagogique

Autre

17. **Quelles a été la durée des résidences ?**

Si les résidences menées n'ont pas eu la même durée, merci de sélectionner la moyenne

Une seule réponse possible.

moins d'1 mois

Entre 1 à 3 mois

Entre 3 et 6 mois

Plus de 6 mois

18. **Organisez-vous une exposition de fin de résidence ?**

Une seule réponse possible.

oui

non

19. **3 - COLLECTIONS PUBLIQUES : avez vous des oeuvres en prêt ? ***

Une seule réponse possible.

oui

Non

20. **Si oui, combien de prêts d'oeuvres avez-vous effectué toutes modalités confondues ?**

(particuliers, établissements publics, établissements scolaires etc.)

21. 4 - EDITION : Avez-vous réalisé des éditions ? *

(livres, multiples d'artistes avec numéro ISBN ou ISSN)

Une seule réponse possible.

oui

non

22. Si oui, combien

Une seule réponse possible.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

23. Si plus de 10, merci de préciser le nombre

TRAVAILLER AVEC LES ARTISTES ET PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

24. Avec combien d'artistes avez-vous travaillé, toutes activités et projets confondus ? *

(Résidences, expositions, actions culturelles, activités pédagogiques etc.)

25. Avec combien d'artistes implantés en Bretagne avez-vous travaillés, toutes activités confondues ? *

26. Avec combien de commissaires d'exposition indépendants avez-vous travaillé ? *

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

27. Avec combien de critiques d'art avez-vous travaillé ? *

Une seule réponse possible.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

L'ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DE VOS ACTIVITÉS

28. Avez-vous établi systématiquement des contrats avec les artistes ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

29. Toute activité engagée avec les artistes ont-elles fait l'objet d'une rémunération ? *

Ne concerne pas les structures à vocation commerciale

Une seule réponse possible.

- oui
 non

30. Si non, pourquoi ?

31. Dans vos budgets faites-vous apparaître systématiquement la rémunération artistique (droit d'auteur, droit à l'image, droit de présentation publique) de manière différenciée des frais liés au projet (achats de matériel, déplacements, per diem, etc.) ? *

Une seule réponse possible.

- oui
 Non

LES PUBLICS

32. Accueillez-vous du public ? *

(tous publics confondus : visiteurs d'exposition, professionnels et étudiants pour les centres de documentation, archives)

Une seule réponse possible.

- oui
 non

33. Si oui, combien de visiteurs avez-vous accueillis ?

34. Combien de personnes avez vous accueillis pour vos activités artistiques (expositions, performances, projections etc.) *

35. Combien de personnes ont été concernées par vos actions culturelles (projets EAC, conférences, ateliers de pratique artistiques, projets art et santé etc.) *

extraire les expositions et autres temps artistiques (performance par exemple)

MOYENS HUMAINS

ATTENTION : Pour les structures inscrites dans un projet d'établissement (musées, centres culturels, école municipale d'arts plastiques ...), prendre en compte les moyens dédiés pour la seule activité arts contemporains

36. Combien de salariés ? *

37. Combien d'équivalent temps plein (ETP) ? *

38. Nombre de salariés en postes pérennes (CDI, fonctionnariat) *

39. Nombre de salariés en CDD, contractuels, vacataires *

40. Nombre d'emplois aidés *

41. Aujourd'hui, en l'état actuel de votre activité, sur quel.les types de missions auriez-vous des besoins ? *

Plusieurs réponses possibles
Plusieurs réponses possibles.

- direction artistique
- communicaiton
- adminsitration
- comptabilité
- production
- médiation
- régie
- Aucune
- Autre

42. Commentaires éventuels concernant vos moyens humains

MOYENS FINANCIERS

ATTENTION : Pour les structures inscrites dans un projet d'établissement (musées, centres culturels, écoles municipales d'arts plastiques ...), prendre en compte les moyens dédiés pour la seule activité art contemporain

43. Votre budget général de fonctionnement ? *

(dédié à l'art contemporain pour les établissements culturels comme musées, centres culturels etc.)

44. Dans quelle tranche s'inscrit votre budget global de fonctionnement *

Une seule réponse possible.

- moins de 50 000 euros
- Entre 50 000 et 100 000 euros
- Entre 100 000 et 150 000
- Entre 150 000 et 200 000
- Entre 200 000 et 500 000
- Entre 500 000 et 800 000
- Entre 800 000 et 1 million
- Plus d'1 million

45. Indiquez la ou les sources de financement *

plusieurs réponses possibles
Plusieurs réponses possibles.

- État (ministère de la Culture)
- Région Bretagne
- Département
- Ville, communauté de communes
- Europe
- Mécénat, sponsoring
- Autre : _____

46. Commentaires sur vos moyens financiers :

FORMATION CONTINUE ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

47. Avez-vous, vous ou des membres de votre équipe, utilisés les droits à la formation continue ? *

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- ne sait pas

48. Si non, pourquoi ?

Plusieurs réponses possibles.

- Manque de temps
- Pas identifié de besoins
- Connais pas ou peu les dispositifs de financements
- Pas de salariés
- Autre : _____

49. Aujourd'hui, quels sont/seraient vos besoins prioritaires en formation ?

3 réponses maximum

Plusieurs réponses possibles.

- administration, juridique et social
- communicationn outils numériques, réseaux sociaux
- comptabilité
- management et ressources humaines
- recherches de financement
- Méthodologie de projets
- relations partenariales
- techniques et outils de médiation
- Outils numériques, réseaux sociaux
- Autre : _____

50. Si autre, précisez

51. Avez-vous bénéficié des moyens nécessaires pour vos déplacements professionnel hors région Bretagne (prospections, rencontres professionnelles, visites de lieux, d'ateliers d'artistes, colloques, visites d'expositions...) ? *

Une seule réponse possible.

- oui
- non
- ne sais pas

52. Si oui, avez-vous bénéficié d'aides spécifiques ?

(Aide à la mobilité, Institut français etc.)

Une seule réponse possible.

- oui
- Non

53. Quelles autres remarques, suggestions pourriez-vous faire, qui ne soient pas déjà dans le questionnaire?

La parité hommes-femmes dans les structures du réseau art contemporain en Bretagne

Questionnaire réalisé par a.c.b - art contemporain en Bretagne dans le cadre de la concertation régionale pour les arts visuels en Bretagne et plus particulièrement de la mise à jour de l'étude portant sur l'activité des structures d'a.c.b.

-

Afin de compléter le questionnaire adressé aux structures d'arts visuels du réseau a.c.b - art contemporain en Bretagne en mai 2019, l'association souhaite ajouter une item sur la parité hommes-femmes. Les réponses au formulaire permettront une meilleure identification et compréhension de la part d'hommes et de femmes au sein des structures adhérentes, au sein des équipes salariées ainsi que dans la programmation artistique proposée.

ATTENTION : Les réponses à cette enquête concernent les chiffres de l'année civile 2018 !

-

Les données récoltées, propres au réseau a.c.b, seront complémentaires à l'étude réalisée par HF Bretagne "La place des femmes dans le spectacle vivant et les arts visuels en Bretagne" - édition 2019 à télécharger ici : <https://hfbretagne.files.wordpress.com/2019/05/la-place-des-femmes-2019-1.pdf>

Deadline de réception des réponses fixée au VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

Merci pour votre participation !

*Obligatoire

1. Adresse e-mail *

2. NOM DE VOTRE STRUCTURE *

3. Quel est le nombre total d'employé.e.s salarié.e.s dédié.e.s à l'art contemporain dans votre structure en 2018 ? *

*ATTENTION : Merci de baser votre réponse sur celle que vous avez apportée au questionnaire de mai 2019 à la question du nombre total de salariés (dévolue à la seule activité art contemporain de votre structure lorsque celle ci est inscrite dans un projet d'établissement plus global tels que les musées, centres culturels)

4. Quel est le nombre total de femmes salariées dans votre équipe (merci de vous référer à votre réponse précédente*) ? *

*ATTENTION : Merci de vous référer à votre réponse du questionnaire de mai 2019 concernant les effectifs dans les équipes dédiées aux arts visuels seulement (exemple : une structure ayant plusieurs pôles distincts > nous ne retiendrons la part de femmes présentes dans l'équipe dédiée uniquement aux arts visuels)

5. Quel est le nombre total d'artistes concerné.e.s par votre programmation en 2018 ?* *

* Toutes activités confondues (expositions, conférences, ateliers, évènements...).

6. Quel est le nombre total de femmes artistes présentes dans votre programmation en 2018 ?* *

* Toutes activités confondues (expositions, conférences, ateliers, évènements...)

7. Commentaires éventuels

